

**Évaluation du comité de suivi du CICE  
Effets positifs sur l'emploi : très faibles...****Effets positifs sur la rémunération des actionnaires : records !****PP 29 04/10/2017****CFE-CGC****59 rue du Rocher  
75008 Paris  
☎ 01 55 30 12 12  
[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)**

Alors que l'évaluation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) porte désormais sur 3 années de déploiement, le rapport 2017 du comité de suivi du CICE conclut une fois de plus à un effet très faible et difficilement quantifiable sur l'emploi et à « l'absence d'impact de court terme du CICE sur l'investissement, la recherche et développement et les exportations ».

**Que sont alors devenus les 65 Milliards d'Euros que la collectivité nationale a dépensés en 4 ans pour ce dispositif ?**

Le seul résultat vraiment tangible de l'évaluation est que « le CICE a conduit à une amélioration des marges des entreprises ». L'axiome « les bénéfices d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain », souvent cité pour justifier l'intérêt de profits en augmentation, s'avère donc aujourd'hui complètement démenti par les faits. L'amélioration des marges des grandes entreprises a été d'abord affectée par leurs dirigeants à une augmentation de la rémunération des actionnaires au niveau record (rien que pour les sociétés du CAC 40), de 56 Mds€ en 2016.

**Pour la CFE-CGC, le rapport 2017 confirme l'inefficacité du CICE.** Il ne faut en attendre aucun effet positif si cet effort majeur consenti par la collectivité n'est pas orienté prioritairement vers l'investissement en France (innovation, recherche et développement et investissement productif), afin qu'il y ait un retour sur investissement réel pour notre pays.

Des inflexions fortes sont indispensables pour mettre fin à la gabegie du CICE. La CFE-CGC réitère ses demandes :

- Mieux cibler les mesures de soutien à l'économie : la mise en place de dispositions favorables à la compétitivité des secteurs exportateurs est indispensable pour enrayer le déficit croissant de notre commerce extérieur,
- Adopter des dispositions permettant de garantir un retour sur investissement des efforts consentis par la collectivité nationale et d'atténuer fortement les effets d'aubaine des mesures d'aide aux entreprises : La CFE-CGC prône des mesures fortes de réforme de la gouvernance des entreprises pour mieux prendre en compte leur intérêt social : mesures d'aide au renforcement de l'actionariat salarié, augmentation de la représentation des salariés dans les organes de gouvernance

Sans ces mesures complémentaires déterminantes, les effets positifs du CICE sur l'économie et l'emploi se feront encore attendre longtemps !

**Pierre Jan**  
**Relations Presse et**  
**institutionnelles**  
**01 55 30 12 92**  
**06 32 05 69 02**  
[pierre.jan@cfecgc.fr](mailto:pierre.jan@cfecgc.fr)